

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 18 décembre 2023
N° CD-2023-5-5-1
N° applicatif 7738

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction sports et vie associative

BUDGET PRIMITIF 2024 - UNE AMBITION POUR LA JEUNESSE, DECLINEE DANS LES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME

Résumé : Les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'éducation, de même que celles concernant l'action sociale (protection maternelle et infantile, protection de l'enfance), mais aussi sa politique volontariste en matière de sport ou encore de bilinguisme, lui permettent de toucher directement et en particulier les publics jeunes, et les responsabilités de la Collectivité dans le secteur des solidarités humaines et territoriales contribuent bien entendu à ce positionnement. L'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace est d'agir en faveur d'une jeunesse épanouie et engagée en garantissant à chaque jeune de disposer des mêmes opportunités de réussite.

Le présent rapport vise à situer les champs d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la jeunesse alsacienne, à retracer les faits marquants de 2023 et à souligner les perspectives qui fondent, pour ces champs, le budget primitif 2024.

Il propose une inscription globale au budget primitif 2024 d'un montant de 358 585 980 € répartis entre la protection maternelle et infantile (5 110 150 €), l'aide sociale à l'enfance (290 613 426 €), l'éducation et la jeunesse (53 161 294 €), le sport (5 702 000 €) et le bilinguisme (3 999 100 €).

I - Les ambitions de la collectivité pour la jeunesse : une vision globale, ancrée dans la proximité

La crise sanitaire a rappelé avec vigueur et acuité la pertinence de l'échelon territorial de proximité pour conduire une politique à destination des jeunes. La Collectivité européenne d'Alsace s'est ainsi fortement engagée à mener et à développer une politique globale pour contribuer, aux côtés des familles, à construire les jeunes de demain.

La prise en charge des besoins de l'enfant, depuis les services de la protection maternelle et infantile jusqu'à son passage à l'âge adulte et son insertion socioprofessionnelle, fait

tout l'intérêt de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace. Elle est présente de façon globale sur le parcours de vie d'un jeune, en devenir ou en construction. La politique en faveur des jeunes s'appuie ainsi sur l'engagement, l'autonomie et l'émancipation. Source de richesses et de talents, la jeunesse est la force vive du territoire et la Collectivité européenne d'Alsace s'implique pour aider les jeunes à grandir et à s'épanouir.

Tout en étant proche des enjeux et besoins territoriaux, l'échelle alsacienne permet d'échanger et de débattre autour de réflexions globales portant sur des dispositifs impulsés au niveau local et des expériences engagées par les villes, les communautés de communes et d'agglomération, les structures professionnelles ou le monde associatif.

Considérant l'étendue et la diversité géographique du territoire alsacien, il est indispensable que le déploiement des actions en faveur des jeunes, coordonné à l'échelle alsacienne, puisse se réaliser au plus près des bassins de vie pour adapter la mise en œuvre des actions aux spécificités locales.

Les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'éducation, de même que celles concernant l'action sociale (protection de l'enfance, santé des tout-petits), mais aussi sa politique volontariste en matière de sport ou encore de bilinguisme, lui permettent de toucher directement les publics jeunes.

La politique de **protection maternelle et infantile** promeut ainsi le bien-être de l'enfant dans sa famille, dans les divers modes d'accueil et à l'école maternelle. Elle contribue à l'amélioration globale de la santé de l'ensemble de la population et à la réduction des inégalités de santé, en offrant gratuitement, notamment aux plus vulnérables, un accès de proximité aux soins dans les domaines de la santé sexuelle, de la maternité et de la santé du jeune enfant. En développant une offre de prévention précoce en matière d'éducation à la santé et de soutien à la parentalité, elle permet aux parents de faire des choix bénéfiques et favorables pour leurs enfants et contribue à la prévention des mauvais traitements. Elle participe à l'autonomie et la responsabilisation des futurs adultes, acteurs de la société de demain.

Quant aux actions de **prévention et de protection de l'enfance** à des fins de prévention, de repérage des situations de danger ou de risque de danger et de protection, elles sont mises en œuvre en étroite collaboration avec les autres directions de la Collectivité, telles que l'Action Sociale de Proximité et la Protection Maternelle et Infantile, mais également avec l'ensemble des acteurs institutionnels (magistrats, services de l'Etat) et associatifs (établissements, services de milieu ouvert).

La Collectivité européenne d'Alsace, 2^e collectivité de France par le nombre de collèges publics s'engage au service de l'accueil de 90 000 collégiens publics et privés et va pour sa part bien au-delà de ses missions prioritaires en matière d'**éducation** et de **jeunesse**, en renforçant les initiatives pour faire bénéficier les élèves d'une politique innovante de réussite éducative adaptée aux enjeux actuels, notamment en terme d'orientation, d'inclusion et de citoyenneté, pour faire des collégiens des adultes responsables et engagés. Plus d'un collégien sur trois est ainsi bénéficiaire d'une action éducative proposée par la Collectivité européenne d'Alsace, dont l'action se déploie aussi sur le développement d'éco-collèges et la réalisation de chantiers d'ambition (numérique éducatif, restauration, mixité sociale...), marqueurs d'une politique distinctive sur le plan national.

Très présent auprès des jeunes, **le sport** alsacien est fort de 440 000 licenciés répartis dans 4 600 clubs, ce qui représente environ 23 licences pour 100 habitants, soit un chiffre légèrement supérieur à la France entière (22,4%). Plus de 110 comités sportifs y sont représentés, partenaires majeurs de la Collectivité européenne d'Alsace. Les clubs et les comités sportifs alsaciens sont les chevilles ouvrières et l'échelon de proximité de la vie sportive : notre collectivité a un rôle majeur à jouer pour soutenir ces associations, creusets de solidarité, qui fédèrent autour d'elles la pratique sportive, et la développent en

cherchant de nouveaux pratiquants et en proposant de nouvelles pratiques, notamment auprès des jeunes.

Notre langue est un patrimoine qui constitue le socle de notre culture et un formidable atout pour l'avenir de l'Alsace et de ses habitants, en particulier les plus jeunes. La sauvegarde de la langue régionale passera non seulement par l'apprentissage scolaire mais aussi par la conquête de l'ensemble de l'espace sociétal. La stratégie **bilinguisme** de la Collectivité européenne d'Alsace vise à développer l'apprentissage, la visibilité et la pratique de la langue régionale d'Alsace - l'allemand standard et ses variantes dialectes - définie par la Loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace.

II - Une année 2023 particulièrement riche et dynamique dans le domaine des politiques publiques à destination des jeunes

1 – Le déploiement du Plan Enfance pour la prévention et la protection des plus jeunes

En 2023, 42 nouvelles places ont été créées pour un montant de 300 000 € supplémentaires pour faire face à l'évolution des besoins dans un contexte où le nombre de mineurs confiés reste sur une tendance croissante (près de 4 200 mineurs confiés fin 2023). Pour pallier ces difficultés et diminuer le nombre de placements non exécutés, un plan d'actions pluriannuel est en cours d'élaboration pour permettre un retour à l'efficacité des réponses apportées :

- Créer les conditions d'un pilotage fin en matière de prévention et de protection de l'enfance ;
- Structurer et coordonner une politique préventive ambitieuse ;
- Créer une condition de logique de parcours pour l'enfant confié ;
- Structurer une offre spécifique d'accueil d'urgence qui couvre l'ensemble du territoire alsacien ;
- Mettre à plat l'offre par rapport au besoin dans une logique d'offre territorialisée ;
- Simplifier la cartographie des outils en les harmonisant ;
- Structurer une offre de placement familial qualitative ;
- Optimiser les moyens et rechercher la convergence tarifaire ;

Afin d'optimiser les créations de places et de fluidifier le parcours en prévention et protection de l'Enfance, le déploiement du plan enfance s'est poursuivi cette année, notamment à travers une stratégie de soutien renforcé à la parentalité, tant pendant les 1000 premiers jours de l'enfant qu'au-delà, dans une logique de prévention universelle proportionnée et territorialisée. Par ailleurs, des travaux ont été lancés autour de l'accompagnement et du soutien aux familles en amont, pendant et en aval des informations préoccupantes afin de renforcer la protection administrative des mineurs.

La Collectivité a aussi réaffirmé son soutien aux assistants familiaux à travers un engagement financier important (4,7M€) en lien avec les différentes mesures nationales. La création du Conseil des jeunes confiés en mai dernier, ainsi que d'une action « paroles de familles », ont permis d'ouvrir un nouveau chapitre de la participation des usagers.

Enfin, une restructuration profonde du dispositif s'est mise en œuvre progressivement et vise notamment à créer une logique de parcours pour l'enfant confié, à restructurer l'accueil d'urgence du Nord au Sud du territoire alsacien, à mettre à plat l'offre de protection par rapport aux besoins dans une logique territorialisée et à simplifier la cartographie des outils en les harmonisant.

Malgré la difficulté de recrutement et les temporalités allongées de réalisation des rénovations liées à ces créations de places, 42 places ont été créés en 2023 (40 places de placement à domicile réparties sur toute l'Alsace et 2 places en accueil familial en établissement).

2 – Protection maternelle et infantile : un plan d'actions pour répondre aux enjeux locaux et nationaux

Les enjeux nationaux de la politique de PMI s'inscrivent dans une ambition large de lutte contre les inégalités de destin qui frappent précocement les enfants. La mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté, de prévention et protection de l'enfance, des 1000 premiers jours, mais également la perspective de déploiement d'un grand service public de l'accueil de la petite enfance en témoigne depuis près de deux ans.

Localement, la déclinaison de ces stratégies se met en place dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, mais se heurte à des difficultés liées au contexte actuel de précarisation grandissante des familles dans tous les domaines de vie : monétaire bien sûr, avec son cortège de difficultés sociales afférentes, mais aussi sanitaire, relationnelle sociale, éducative...L'enjeu pour la collectivité reste cependant de pouvoir proposer une intervention préventive la plus précoce possible dans la prise en soin de l'enfant et dans le soutien des parentalités fragilisées.

Cependant, l'offre de service de la PMI a été fortement mise à mal en 2023 du fait d'une extrême tension sur les ressources humaines médicales, particulièrement dans le sud du territoire alsacien. Le travail de réflexion sur l'attractivité des métiers de la filière sanitaire s'est poursuivi (revalorisation du tarif des vacations).

Dans le domaine de la santé sexuelle et de la périnatalité, un nouveau centre de santé sexuelle hospitalier a été financé par la Collectivité aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, ce qui permet de mieux respecter l'équité territoriale d'accès aux soins de santé sexuelle entre le nord et le sud du territoire. L'augmentation des effectifs de sages-femmes de 6 postes (3 dans le Nord et 3 dans le Sud) permet de répondre à la hausse des besoins de prise en charge des femmes enceintes, constatée depuis la sortie de la crise sanitaire.

Les actions de lutte contre les addictions se sont poursuivies en partenariat avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Dans le domaine de la santé du jeune enfant, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention/protection de l'enfance à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace se poursuit ; la désertification médicale impacte fortement l'activité du service qui voit se reporter sur ses consultations pédiatriques la demande de soins non satisfaite en médecine ambulatoire de ville. Pour exemple à Mulhouse, une grande partie des vaccinations du nourrisson repose sur les consultations de PMI en raison de la quasi disparition des pédiatres de ville.

Une nouvelle recommandation vaccinale (gastroentérite à rotavirus) a été mise en œuvre nécessitant un travail de réorganisation des consultations de pédiatrie préventive à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace.

La réflexion sur une déclinaison locale de la stratégie des 1000 jours s'est construite dans le cadre global de la politique de prévention de la Collectivité, et autour du développement des actions de prévention et de soutien à la parentalité et de la réflexion sur des grands projets type « Maison de l'enfant et de la famille » et « Bus des 1000 jours ». Le financement de dispositifs favorisant l'intégration des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire d'accueil a été engagé dans le cadre de la stratégie de lutte contre la l'exclusion et la pauvreté permettant par exemple l'ouverture d'un lieu d'accueil enfant

parent inclusif à Schiltigheim et le maintien des « équipes mobiles inclusion » intervenant auprès des structures d'accueil collectif du Bas-Rhin. Le dispositif « enfances plurielles » du Haut-Rhin a également pu bénéficier de la continuité de son financement malgré des perspectives de désengagement de la Caisse d'Allocations Familiales pour 2024.

Le programme pédagogique de sensibilisation des jeunes enfants et des familles aux effets d'un usage excessif des écrans a pu être déployé dans une grande partie du territoire en collaboration avec les équipes pédagogiques des écoles maternelles. Ce sont ainsi 63 interventions qui ont pu être menées auprès de 24 écoles et une douzaine d'autres partenaires (Lieux d'accueil enfant parents, Relais Petite Enfance, établissements d'accueil du jeune enfant...) permettant de sensibiliser 1741 participants à ces ateliers.

3 – Une politique éducative ambitieuse répondant à de multiples enjeux

La Collectivité européenne d'Alsace gère 147 collèges publics et apporte son soutien à 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Elle accompagne nos personnels (1300 agents) dans les collèges en veillant aux conditions d'exécution et à l'attractivité des métiers et accélère son plan de rénovation du patrimoine avec 1 collège sur 3 en restructuration pendant le mandat. 12 chantiers sont en cours actuellement.

L'année 2023 a été particulièrement marquée par la hausse du prix des énergies qui a conduit la Collectivité européenne d'Alsace à verser aux collèges publics l'équivalent de 39,2 M € de dotation pour les dépenses de fluides, soit plus de 27 M€ de budget. Dans ce contexte, un partenariat vertueux a été proposé par la CeA aux collèges, gratifiant d'un bonus énergie les établissements réalisant des économies de chauffage. Ce sont ainsi près de 4 M€ qui ont été économisés par les collèges publics alsaciens ayant conduit à de l'attribution de 1,2 M€ de bonus énergie en 2023 versés à 120 collèges publics.

En matière de lutte contre le réchauffement climatique et pour la transition énergétique, de nombreuses actions ont été réalisées. Ainsi, le déploiement de panneaux photovoltaïques a été mis en œuvre pour 35 collèges sur 2021-2023, permettant de réduire les achats d'électricité (d'ici 2025, 50 collèges devraient être équipés). Une campagne de calorifugeage a été réalisée pour 94 collèges entre septembre et novembre 2023. Par ailleurs, 21 collèges ont été raccordés à des réseaux de chaleur biomasse, énergies renouvelables et de premiers îlots de fraîcheur urbains ont été créés en 2023 dans les collèges Joliot-Curie à Wittenheim, Twinger à Strasbourg et Jacques Tati à Mertzwiller.

Une nouvelle dotation globale de fonctionnement, harmonisée à l'échelle de l'ensemble des collèges alsaciens, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023, constitue le premier acte d'une politique permettant de mieux répondre aux besoins des collèges et à l'ambition portée par la Collectivité. Pour répondre à la hausse du prix des énergies, la Collectivité a mis en œuvre un bouclier énergétique et le versement de dotations de fonctionnement complémentaires. La totalité des dépenses d'énergie des collèges a ainsi été pris en charge par la Collectivité.

En complément de la dotation globale de fonctionnement, la Collectivité offre la possibilité aux collèges publics de solliciter une enveloppe budgétaire, votée à 11 € par élève pour le remplacement des équipements, matériel et mobilier. A fin novembre 2023, 95 collèges ont bénéficié d'un financement pour un montant total de 464 000 €.

Depuis septembre 2023, la gestion de la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI) et des vêtements de travail des agents techniques des collèges est internalisée.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS) instaure une autorité fonctionnelle de l'exécutif de la collectivité de rattachement à l'égard de l'adjoint au chef d'établissement chargé de la gestion matérielle, financière et administrative, dénommé ci-après « adjoint gestionnaire ». Cette autorité fonctionnelle s'applique aux collèges publics et instaure une relation directe entre la collectivité de rattachement de l'établissement et l'adjoint gestionnaire, en complétant le cadre juridique existant.

L'assemblée délibérante a approuvé lors de la séance publique du 13 Novembre 2023 le cadre conventionnel type qui sera proposé par la Collectivité européenne d'Alsace aux collèges volontaires à partir du 30 avril 2024. Dès la prochaine convention, une attention toute particulière sera apportée à la restauration scolaire pour renforcer la part d'approvisionnement local et ainsi le recours en direct des collèges à des producteurs locaux.

Par ailleurs le service public de proximité que représente la restauration scolaire fait l'objet d'une attention particulière au regard des différents enjeux qu'il porte, que ce soit en matière de santé, d'éducation ou encore de développement durable.

L'année 2023, année de la Gastronomie, a été marquée par la remise des étoiles Michelin en Alsace. Dans ce cadre le concours culinaire « Décroche ton étoile », mené en partenariat avec la Fédération des Chefs d'Alsace et parrainé par Nicolas Stamm-Corby, a permis de valoriser l'éducation à l'alimentation et au goût auprès des élèves et de mettre en avant les compétences des personnels de restauration.

D'autre part un Comité de pilotage politique a été mis en place afin de mettre en œuvre la stratégie en matière de restauration dans les collèges. Trois axes stratégiques ont été définis : accélérer la transition alimentaire, créer un modèle durable de restauration et favoriser un approvisionnement de proximité. Une grande enquête sur la restauration a été diffusée dans ce cadre aux collèges et aux agents de cuisine en octobre 2023 afin de mieux identifier les modes de fonctionnement et besoins sur l'ensemble des volets de la restauration.

En parallèle les actions fortes déjà engagées par la collectivité se sont poursuivies afin d'accompagner les acteurs, agents et élèves. Ainsi l'accompagnement des agents sur le terrain est développé afin de renforcer l'expertise et la qualité du service proposé (10 réunions réseaux métiers concernant 170 agents, 13 réunions de formations internes sur l'hygiène, les outils métiers ou le menu végétarien représentant 86 collèges formés et 276 agents). L'éducation des collégiens au goût à travers des animations restaurations permet notamment de valoriser des produits locaux et l'équilibre nutritionnel à travers une alimentation variée (environ 7000 collégiens touchés par les différentes animations restauration). En complément des animations sont menées afin de sensibiliser les collégiens au lien entre alimentation et développement durable à travers notamment des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (46 collèges concernés).

Au-delà de l'accompagnement des acteurs, professionnels et élèves, la collectivité investit dans les infrastructures et les équipements afin de proposer un service et un cadre de restauration de qualité : ainsi ce sont 3 demi-pensions qui ont été rénovées en 2023.

En matière d'actions éducatives et pour lutter contre le harcèlement, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté le 20 octobre 2023 un plan innovant et global qui s'applique dès la rentrée scolaire 2023, avec l'ambition d'aller au-delà du champ de la prévention, déjà investi en 2020, pour investir ceux de la résolution et de la réparation. 10 actions clés seront mises en œuvre pour lutter contre ce fléau. C'est également une réponse opérationnelle aux annonces gouvernementales qui permettra une mise en œuvre accélérée du plan interministériel sur le territoire alsacien.

La précarité menstruelle devient, pour sa part, un thème de santé publique de plus en plus visible. La Collectivité a approuvé le 20 octobre 2023 le principe de la mise en place d'un nouveau dispositif de lutte contre la précarité menstruelle dans les collèges, intitulé « Les Indispensables ». A partir de la rentrée 2023, des distributeurs de protections périodiques ont été installés dans 13 collèges.

La Collectivité souhaite contribuer à faire des jeunes Alsaciens des adultes responsables et engagés. A cette fin, elle a mis au cœur de ses actions éducatives un élargissement des filières métiers. Ainsi, à la rentrée 2023, en partenariat avec l'Éducation Nationale, 18 collèges se sont engagés à favoriser l'orientation des collégiens vers des filières porteuses (aéronautique, métiers d'art et d'artisanat, de l'industrie, écoconstruction, numérique, le bois...). En matière de développement de la citoyenneté, l'outil « pratiques démocratiques », qu'elle a conçu avec la Fédération des MJC d'Alsace (après la réalisation de 15 terrains d'expérimentation), s'est déployé sur toute l'Alsace pour répondre au « malaise démocratique profond des jeunes ». Pour partager ces priorités, une convention a été signée avec le Rectorat.

4 – Une nouvelle politique sportive alsacienne

Dans le domaine du sport, 2023 a été marquée par l'adoption le 6 février par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de la nouvelle politique sportive alsacienne. Celle-ci est le résultat d'un important travail de convergence entre les politiques des deux anciens Conseils départementaux mais aussi d'une réflexion nécessaire afin de s'adapter aux évolutions de la société et à ses enjeux, autour de 4 axes prioritaires : mettre en valeur les sites de sports de nature et les rendre accessibles à tous, donner l'envie de faire du sport et accompagner les acteurs du sport, contribuer à la santé grâce au sport, et enfin célébrer le sport et permettre de vivre de grands événements sportifs.

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi été partenaire d'événements sportifs majeurs comme la 1^{ère} édition du Trail Alsace by UTMB, les Internationaux de tennis féminin de Strasbourg et le Tour de France cycliste masculin, avec une arrivée d'étape au sommet du Markstein. Ces événements sont de véritables emblèmes de visibilité et d'attractivité de notre territoire, comme les quelque 120 autres manifestations sportives soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace sur l'ensemble du territoire alsacien à hauteur de plus de 600 000 €.

L'aide au dynamisme des clubs, dispositif phare de soutien des clubs sportifs alsaciens au cœur de la nouvelle politique sportive, a bénéficié au budget 2023 d'une augmentation substantielle des crédits affectés et a été pour la première fois complètement dématérialisée via un portail d'accès direct sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace. Les 954 dossiers déposés par les clubs et éligibles au dispositif d'aide au dynamisme des clubs ont représenté une aide globale de 1 666 937 €. Toujours au bénéfice des clubs, l'appel à projets « Objectif 2024 : faire bouger les Alsaciens » a connu un vif succès car ce sont près de 100 dossiers qui ont été soutenus en 2022 et 2023 pour un montant total d'aides global de 205 000€ afin de développer de nouveaux publics et de nouvelles activités dans les associations sportives alsaciennes.

Les conventions de partenariat avec les comités départementaux sportifs alsaciens, interlocuteurs principaux de la collectivité dans le monde sportif alsacien, ont été renouvelées pour deux ans (2023/2024) pour une trentaine d'entre eux. Grâce au travail régulier avec les comités, la Collectivité européenne d'Alsace a pu organiser le 15 novembre 2023 sa première Soirée des Bénévoles sportifs qui a permis de mettre à l'honneur 80 bénévoles récompensés pour leur contribution à la vitalité et au dynamisme des associations sportives alsaciennes ; autant de dirigeants, d'éducateurs mais aussi de bénévoles plus discrets qui, dans l'ombre, s'engagent au quotidien dans et pour leurs clubs. En résonance avec la dimension sociale et sociétale du sport, le trophée offert aux

bénévoles lors de cette soirée a été conçu en partenariat avec l'association d'insertion Espoir de Colmar à partir de chutes de bois et de maillots de football usagés fournis par l'association strasbourgeoise Eco-Vestiaire - la Recyclerie du sport.

Du côté des grands équipements, le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) pour l'exploitation du Centre Sportif Régional Alsace de MULHOUSE a été renouvelé pour les années 2023 à 2025. Il prévoit un développement original d'actions en lien avec le sport santé, le sport transfrontalier, l'ouverture à l'accueil de collégiens notamment. Le projet de rénovation et d'extension du stade de la Meinau ayant évolué, passant d'un coût initial de 100 M€ à 160 M€, toutes les collectivités partenaires ont accepté de revoir leur financement à la hausse : pour la Collectivité européenne d'Alsace, l'engagement financier passe ainsi de 12,5 M€ à 18,8 M€. La Commission permanente du 13 novembre 2023 a validé cette augmentation. La première pierre du futur stade rénové a été posée le 26 octobre 2023.

5 – Bilinguisme : Immersion en langue régionale d'Alsace dans tout l'espace sociétal

A la rentrée 2023, ce sont les quatre premiers sites immersifs publics qui ont ouvert avec un apprentissage allemand/alsacien et français. C'est toutefois insuffisant quantitativement et qualitativement, car d'autres régions à langue régionale disposent déjà d'un enseignement immersif public plus abouti et évalué par des études scientifiques qui reconnaissent l'efficacité de ce dispositif. Convaincue des bienfaits d'un apprentissage scolaire de type immersif (avec l'introduction de la langue française en second cycle), la Collectivité vise l'ouverture d'une école immersive par canton d'ici 2030.

La convention opérationnelle quadripartite en partenariat avec le Rectorat, la Région Grand Est, les Universités et dont la Collectivité européenne d'Alsace reste le principal financeur a été signée pour deux ans avec un plan d'actions favorisant les échanges scolaires et professionnels, les mobilités d'élèves et de professeurs, les actions culturelles, les outils pédagogiques, l'enseignement de la culture régionale, les primes et les bourses pour les enseignants et les étudiants qui s'engagent dans le bilinguisme.

Notre collectivité ne porte pas seule cette compétence bilinguisme et notre stratégie ambitionne d'associer tous les acteurs. La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi mis en place le dispositif des « Mittwoch uff elsässisch » (Mercredis de l'Alsacien) en proposant aux EPCI de cofinancer à hauteur de 50 % leur intervenant en langue régionale en milieu périscolaire dès la rentrée 2022-2023. Cette démarche a déjà été suivie par quatre EPCI en 2023 et est encouragée par les ambassadeurs du bilinguisme de la collectivité, délégués par EPCI.

Aussi, tout en encourageant l'ensemble des acteurs et partenaires à poursuivre ou à s'engager dans cette voie, la Collectivité européenne d'Alsace a elle-même renforcé en 2023 sa communication bilingue (signalétique des bâtiments, des collèges, des routes) pour être elle aussi exemplaire et instaurer un réflexe de travail bilingue.

Enfin, la première édition du mois du bilinguisme s'est tenue en juin 2023. Avec près de d'une trentaine d'événements à travers toute l'Alsace, cette édition a montré la vitalité de la langue régionale dans les domaines variés : sport, jeunesse, culture, spectacles, histoire, musique ou encore télévision.

III – Les priorités et enjeux des politiques publiques en faveur de la jeunesse pour 2024

1 – Aide sociale à l'enfance : faire évoluer l'offre

En matière d'aide sociale à l'enfance, les grandes orientations de la Collectivité européenne d'Alsace en 2024 sont de plusieurs ordres.

La poursuite de la transformation de l'offre dans une meilleure recherche de convergence et d'optimisation des moyens est un principe majeur. L'axe de travail principal sera une meilleure répartition des dispositifs au regard du besoin des territoires en y associant les structures associatives dans de nouveaux projets mais aussi la structuration de l'Accueil d'urgence du nord au sud du Département.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage également à la poursuite du soutien aux Assistants familiaux, notamment via des projets de convergence concernant le remboursement des frais de déplacement mais aussi par l'expérimentation de la création d'une maison d'accueil familial qui permettrait développer la pair-aidance mais aussi des groupes de paroles entre assistants familiaux. A noter, que la Collectivité européenne d'Alsace s'engage en plus des décisions nationales d'augmentation du SMIC qui impactent positivement la rémunération des assistants familiaux.

La Collectivité européenne d'Alsace redéfinit la politique concernant les Mineurs Non Accompagnés en forte croissance afin de permettre une meilleure fluidité du parcours et de s'adapter à l'évolution de ce public. Une meilleure répartition des accueils sur l'Ensemble de l'Alsace sera recherchée.

La redéfinition de la politique portant sur les jeunes majeurs est mise au travail et sera poursuivie courant de l'année 2024. Une révision des types de prises en charge des jeunes majeurs est en marche afin de préparer au mieux les jeunes à la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance et à pouvoir intégrer plus facilement le droit commun. Les projets innovants développés avec les bailleurs publics ouvriront de nouvelles voies pour leur permettre l'accès au logement autonome.

Il est également prévu la création de 165 nouvelles places. 96 places de placement à domicile, 49 places d'internat à Sélestat et à Colmar ainsi que 20 places pour les jeunes dérocheurs. Ces créations de places pourront participer à l'absorption d'une partie des placements non exécutés.

Par ailleurs, le renforcement du travail avec les familles pendant le placement pour accélérer les sorties est l'un des objectifs 2024. Pour cela, des services familles seront créés dans les établissements avec des éducateurs dédiés à la parentalité.

2 – Protection maternelle et infantile : une prévention précoce pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles

Afin de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, la politique de protection maternelle et infantile entend mettre en œuvre la prévention la plus précoce possible. 2024 verra ainsi le renforcement des actions dans le champ de la santé sexuelle et de la périnatalité, de la promotion de la santé du jeune enfant, de l'aide à la parentalité et des modes d'accueil du jeune enfant.

Des objectifs de service à la population à l'étude au niveau national seront déclinés à l'échelle locale conformément aux dispositions de la loi de protection de l'enfance. Seront ainsi développées des actions de prévention en santé sexuelle (coordination des actions collectives en milieu scolaire à l'échelle de l'Alsace, renouvellement des conventions de délégation aux centres hospitaliers et associatifs). Pour les futures mères,

l'accompagnement médical et psychosocial anténatal devra répondre aux besoins en augmentation en lien avec les vulnérabilités issues de la crise sanitaire (référént de parcours périnatal, développement de l'entretien prénatal précoce, développement des consultations de prévention médicalisée de grossesse en direction des femmes les plus vulnérables, renforcement des interventions à domicile notamment dans le dépistage de la dépression périnatale). Le développement des actions de prévention précoce en direction des jeunes enfants s'illustrera par le renforcement des consultations de suivi médical et paramédical préventif avec extension des nouvelles recommandations vaccinales à l'échelle alsacienne, par le développement des actions collectives d'éducation à la santé (exposition aux écrans, prévention des atteintes sexuelles...), par le développement de l'accompagnement parental dans une approche participative favorisant l'autonomisation (CAPE, consultation de puériculture, ateliers parentaux).

La lutte contre les inégalités précoces liées aux situations de handicap passera par la consolidation des dépistages en milieu scolaire en lien avec l'Education nationale, par la poursuite des partenariats avec les structure de diagnostic et de prise en charge (CAMSP, CMP, pédopsychiatrie, Plateforme de Coordination et d'Orientation, plateforme orthophonistes) et par le soutien aux projets innovants dans l'approche inclusive des enfants en situation de handicap.

L'amélioration de la sécurité et de la qualité des modes d'accueil du jeune enfant au service de la conciliation vie familiale et vie professionnelle des parents dans le respect des besoins de l'enfant s'illustrera par le soutien aux projets facilitant l'accès aux modes d'accueil pour les publics vulnérables (crèches à vocation d'insertion professionnelle, dispositifs analogues dans le champ de l'accueil individuel) en lien avec les CAF et Pôle Emploi. L'accompagnement aux structures et aux des assistants maternels dans les adaptations des pratiques consécutives aux évolutions réglementaires et dans leur formation professionnelle sera poursuivi. Une nouvelle Commission consultative paritaire départementale sera également installée.

Enfin, sera défendue l'innovation dans le champ de la parentalité par le soutien des acteurs de prévention institutionnels et associatifs par le biais, notamment, par une contribution au renouvellement des Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) pour aller vers un schéma unique à vocation alsacienne. La médiation familiale et les dispositifs d'accueil parents enfants seront également soutenus. Une réflexion sera engagée sur un modèle alsacien de la « maison des 1000 jours ».

3 – Education : la collectivité prépare l'avenir

La restauration scolaire sera l'un des grands sujets de 2024 et le Comité de pilotage politique dédié a défini à ce sujet trois axes majeurs : accélérer la transition alimentaire, en renforçant la qualité dans l'assiette pour atteindre, entre autres, les objectifs EGALIM et sensibiliser, accompagner et impliquer les usagers ; créer un modèle durable restauration scolaire en Alsace, en posant le modèle économique des demi-pensions, en développant les mutualisations selon les besoins, en proposant une nouvelle tarification et en facilitant l'information des familles sur les aides au financement existantes ; favoriser un approvisionnement de proximité, en renforçant l'approvisionnement local et en contribuant à la structuration des filières et à la création d'outils locaux de production et de transformation. Dès 2024, d'un nouveau cadre tarifaire sera défini et une convention sera élaborée sur le volet restauration clarifiant le partage des responsabilités entre la CeA et les collèges et fixant les objectifs partagés.

Le numérique éducatif est l'un des grands chantiers de l'an prochain avec des engagements forts. Ainsi, le marché de l'environnement numérique de travail (ENT) sera renouvelé à la rentrée 2024, avec une continuité d'usage avec l'élargissement des prestations proposées. Par ailleurs, l'objectif de l'équipement de 100% des collèges en wifi est fixé, avec le développement de nouvelles expérimentations d'usages numériques innovants. Enfin, une

large concertation autour de la construction de la future stratégie numérique se mettra en place.

Le bilan des expérimentations d'usage numériques innovants actuellement à l'œuvre dans une dizaine d'établissements alsaciens confirme unanimement la valeur ajoutée apportée par l'usage numérique dans l'autonomisation des élèves et la différenciation des pratiques pédagogiques des enseignants. Les limites à ce jour identifiées portent sur la nécessité d'encadrer le temps passé devant l'écran, particulièrement hors temps scolaire, l'accompagnement des enseignants à l'évolution de leur pratique professionnelle, ainsi que l'investissement financier à mobiliser dans la perspective d'une généralisation des approches à l'échelle des 147 collèges alsaciens.

Une large concertation autour de la construction de la future stratégie numérique a été engagée avec les établissements et se poursuit actuellement autour des trois axes de travail retenus par les instances du projet :

- Axe 1 : une stratégie d'équipement adaptée aux nouveaux besoins d'apprentissage.
- Axe 2 : la volonté de penser l'usage numérique dans une logique de continuité scolaire entre le 1^{er} degré et le 2nd degré.
- Axe 3 : la question du bien-être du collégien face à l'usage numérique.

Les instances de pilotage du projet proposeront au 1^{er} semestre 2024 les orientations de la future stratégie d'usage numérique qui fera l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante lors de la séance plénière de juin 2024.

Le plan de transformation des collèges publics alsaciens continuera à se déployer en 2024. Il s'agit de construire les collèges du 21^e siècle en les dotant d'un projet éducatif innovant, garant d'une identité forte et de l'attractivité du futur établissement. Le projet architectural doit intégrer et répondre à cet objectif éducatif, tout en s'adaptant aux spécificités territoriales. En parallèle, des modifications de la carte scolaire seront apportées pour améliorer la mixité sociale dans tous les collèges. Porté par la CeA, partagé avec l'Education nationale, la Préfecture, les agglomérations concernées, ce Plan exprime une ambition « d'excellence éducative », afin d'offrir des conditions de réussite à chaque enfant, quel que soit son genre, son origine géographique ou sociale. 2 collèges sont en chantier en 2024 (Neuhof et Villon) ; 5 collèges en études (Ouest - Mentelin, Coop Deux Rives-LFA, Nord + 8^e collège et Kembs) et 3 collèges livrés : 1 collège livré en 2023 (Kennedy) et 2 collèges livrés en 2024 (1^{ères} phases Eckbolsheim + Saint Exupéry).

Pour 2024, des baisses sensibles des tarifs de l'énergie sont attendues, estimées de l'ordre de - 40 %. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2024 tient compte de la diminution prévisionnelle des dépenses d'énergie, d'une reconduction du bonus énergie selon de nouveaux critères d'attributions qui seront définis, de la suppression de la bonification pour la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI) dont la gestion est désormais internalisée et de l'évolution de la bonification sociale 2024, avec l'introduction d'une valeur par élèves et l'application d'un plancher minimum selon une tarification sociale.

Par ailleurs, des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics d'Alsace pour les frais d'entretien, de réparation, les surcoûts des dépenses d'énergie, des dépenses exceptionnelles, l'acquisition d'équipements spécifiques, l'ajustement de la part pédagogie, les ateliers artistiques, scientifiques et technologiques, les visites des lieux de mémoire et les voyages scolaires seront soumis au vote du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est à noter enfin que la réalisation d'îlots de fraîcheur dans les collèges se poursuivra en 2024 dans les établissements en restructuration avec des aménagements extérieurs (Bischwiller, St-Exupéry et Villon à Mulhouse, Eckbolsheim) ainsi que dans quatre autres établissements.

La mise en œuvre du plan de lutte contre le harcèlement chez les mineurs s'accompagnera, courant 2024 de nombreuses actions comme par exemple l'organisation d'une journée thématique « Tous mobilisés contre le harcèlement » qui rassemblera l'ensemble des professionnels qui œuvrent dans le champ de la prévention, de la détection et de la réparation, la mise en place d'un espace dédié aux familles sur l'ENT pour sensibiliser les parents à cette question et plus particulièrement au cyberharcèlement, mais aussi l'installation et la mise en route des 2 centres de ressources grâce à la création d'une brigade d'intervention mobile composée de professionnels ressources et gérée conjointement par la Collectivité européenne d'Alsace et le Rectorat.

Les démarches de convergence se poursuivront en 2024 pour proposer à la Collectivité européenne d'Alsace une dotation de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, harmonisée à l'échelle de l'Alsace au 1^{er} janvier 2025, un nouveau dispositif d'aide pour les sorties et voyages scolaires des collèges publics et privés et la définition d'une politique de soutien des centres sociaux culturels à l'échelle alsacienne.

4 – 2024 : l'année du Sport et des solidarités

Dans la perspective des JO de Paris, l'Alsace accueillera le 26 juin 2024 le Relais de la Flamme olympique qui fera étape dans les 7 territoires de vie de la collectivité, dans les communes de LEMBACH, SAVERNE, STRASBOURG, MARCKOLSHEIM, COLMAR, MULHOUSE et HUNINGUE. Un travail important de coordination est mené avec le comité d'organisation des Jeux de PARIS 2024 pour la mise en œuvre de cette journée car les collectivités départementales, comme la Collectivité européenne d'Alsace, qui ont financé la venue du Relais, sont en première ligne pour sa mise en œuvre en lien avec les villes étapes. Il est également à noter que, eu égard à ses missions concernant le handicap et le handisport, la Collectivité européenne d'Alsace sera aussi partenaire du Relais de la flamme paralympique qui sera accueilli à STRASBOURG le 25 août 2024.

Ces événements constituent de véritables opportunités en termes de visibilité et d'attractivité de notre territoire à l'échelle européenne et internationale. Ils s'inscrivent dans la déclinaison du partenariat prestigieux noué avec Paris 2024 et formalisé par le label « Terre de Jeux » obtenu par la Collectivité européenne d'Alsace en 2021, ainsi que dans la continuité de l'accueil ou de l'organisation de grands événements sportifs sur le territoire alsacien.

Depuis septembre 2023, et jusqu'aux Jeux olympiques, se déroulera l'année du sport et des solidarités pour la Collectivité européenne d'Alsace. Un riche programme d'animations sportives, culturelles (via la programmation de « l'Olympiade culturelle ») et solidaires sera décliné tout au long de l'année.

Après une forte augmentation du budget consacré au sport en 2023 (+ 1 M€), qui a permis de mettre en œuvre la nouvelle politique sportive alsacienne, le budget proposé pour 2024 se stabilise. Toutefois, alors que dans beaucoup de collectivités les budgets consacrés au sport se contractent, la Collectivité européenne d'Alsace maintient le sien à un niveau élevé et va consacrer en 2024, 5 460 000 € en fonctionnement à la vie associative sportive en Alsace pour soutenir plus de 1 700 clubs et 110 comités dont plus d'une trentaine via des conventions de partenariat.

5 – Bilinguisme : vers le futur office de la langue régionale

Les prochaines Assises du bilinguisme auront lieu en juin 2024 et devraient donner naissance au futur office pour la langue régionale annoncé lors de l'édition 2022 de ces mêmes assises ; cet office devrait réunir l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, économiques, culturels mobilisés en faveur du bilinguisme et développera des actions hors champ scolaire afin de créer un environnement global donnant à la langue régionale une véritable existence sociale et culturelle.

Les grands principes de ce futur office seront les suivants : fédérer, réunir, décider ensemble. La Collectivité européenne d'Alsace est accompagnée par un bureau d'études dont l'expertise dans les domaines juridiques, techniques et financiers permet de structurer le futur office en ce qui concerne les missions, les statuts, les financements et la gouvernance.

L'Alsace reste aujourd'hui le seul territoire à langue régionale qui ne dispose pas d'un office public comme instrument institutionnel de sa politique linguistique. Le statut associatif de l'OLCA (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle) dont la Collectivité européenne d'Alsace est devenue financeur majoritaire cette année ne lui permet pas aujourd'hui de recouvrir tous les champs de la politique linguistique. Le budget consacré à l'OLCA par la Collectivité européenne d'Alsace aura vocation, à terme, à intégrer l'office public.

La Collectivité européenne d'Alsace adoptera une délibération cadre en même temps que son budget primitif pour permettre une création juridique courant du premier semestre 2024. Il est prévu d'articuler dans un second temps l'office public avec le comité stratégique qui sera installé par la Collectivité européenne d'Alsace, conformément à la Loi Alsace du 2 août 2019.

SYNTHESE DE LA 5^{ème} COMMISSION JEUNESSE, SPORT, REUSSITE EDUCATIVE ET BILINGUISME :

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme :

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	302 713 242 €	368 687 598 €	352 812 921 €	-15 874 677 €	-4,31%	3 471 500 €
Dépenses d'investissement	5 816 954 €	5 620 991 €	5 773 059 €	152 068 €	2,71%	167 609 €
Total dépenses (A)	308 530 196 €	374 308 589 €	358 585 980 €	-15 722 609 €	-4,20%	3 639 109 €
Recettes de fonctionnement	13 746 439 €	17 577 252 €	12 088 252 €	-5 489 000 €	-31,23%	0 €
Recettes d'investissement	167 514 €	69 000 €	29 910 €	-39 090 €	-56,65%	0 €
Total Recettes (B)	13 913 953 €	17 646 252 €	12 118 162 €	-5 528 090 €	-31,33%	0 €

En conclusion, il vous est proposé :

- d'inscrire, au titre du budget primitif 2024, pour la commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, un budget de 358 585 980 € en dépenses et de 12 118 262 € en recette qui se ventile ainsi (Cf. Annexe 1) :

Pour la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance (cf. Annexe 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 290 613 426 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement, un montant de 6 522 852 €,

Pour la politique de la Protection Maternelle et Infantile (Cf. Annexe 3)

- en dépenses :
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 5 050 150 € et un total d'autorisation d'engagement de 1 271 500 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 60 000 € et un total d'autorisation de programme de 210 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement, un montant de 680 000 €,

Pour la politique de l'Education (Cf. Annexe 4) hors investissement immobilier

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 45 301 503 €,
 - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 5 419 949 €,
- en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 4 630 000 €,
 - en investissement, un montant de 15 000 €,

Pour la politique de la Jeunesse (Cf. Annexe 5)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 2 434 842 € et un total d'autorisation d'engagement de 200 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 5 000 €,
- en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 5 400 €,

Pour la politique du sport et de la vie associative (Cf. Annexe 6)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 5 460 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 242 000 €, et une diminution des autorisations de programme de 30 000€.

Pour la politique du Bilinguisme (Cf. Annexe 7)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 3 953 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 000 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 46 110 €, et une diminution des autorisations de programme de 12 391€.
 - en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 250 000 €,
 - en investissement, un montant de 14 910 €,
- De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 7 du présent rapport

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.